

Communiqué de la 11^e réunion du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FTA) Qui s'est tenue à Oslo, en Norvège, le 29 septembre 2017

Nous, responsables de 48 administrations fiscales, nous sommes rencontrés à Oslo à l'occasion de la 11^e réunion plénière du [Forum sur l'administration fiscale](#) (FTA). Plus de 180 délégués étaient présents, dont le ministre des Finances de l'Argentine – pays qui assurera la prochaine présidence du G20 - le ministre des Finances de la Norvège, des directeurs généraux et hauts responsables d'administrations fiscales, des représentants du monde de l'entreprise et d'organisations internationales partenaires. Nous tenons à remercier notre hôte, l'administration fiscale norvégienne, de l'excellente organisation de cette réunion et de l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à Oslo.

Le Forum sur l'administration fiscale a vocation à rassembler les responsables [des administrations fiscales des pays les plus avancés du monde](#), notamment des pays de l'OCDE et du G20, et à les mobiliser pour qu'ils agissent en collaboration face aux défis lancés aux administrations fiscales à l'échelle mondiale et qu'ils prennent collectivement des mesures permettant d'atteindre des objectifs communs. Globalement, les membres du FTA perçoivent 8 500 milliards EUR de recettes fiscales, utilisées pour financer la fourniture de services publics et la réalisation d'objectifs de politique publique.

Pendant la réunion plénière de cette année, nous avons privilégié les thèmes suivants, qui sont d'ailleurs étroitement imbriqués :

- Soutien au programme d'action international de l'OCDE et du G20 dans le domaine fiscal, en particulier grâce à la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements, aux résultats du Projet BEPS et aux initiatives engagées pour accroître la sécurité juridique fiscale ;
- Amélioration de la discipline fiscale grâce aux travaux consacrés à l'économie souterraine ainsi qu'au choix de concentrer à l'avenir l'effort sur l'utilisation effective des données, notamment des données recueillies auprès des intermédiaires en ligne acteurs de l'économie collaborative ;
- Construction de l'administration fiscale du futur autour des services numériques et de la fourniture numérique de services, et soutien au renforcement des capacités, de façon plus générale, dans les pays en développement, facteur déterminant pour la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment via l'assistance à la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS et de l'échange automatique de renseignements.

Toutes les informations utiles sur les rapports du FTA publiés à l'occasion de la réunion plénière ainsi qu'une présentation des grandes lignes du programme de travail futur du FTA sont annexés.

Soutien au programme d'action international dans le domaine fiscal

Nous continuons de donner la priorité à la mise en œuvre du programme d'action international de l'OCDE et du G20 dans le domaine de la fiscalité. S'agissant de l'échange automatique de renseignements bancaires conformément à la [Norme commune de déclaration](#) (NCD), nous avons tout mis en œuvre aux niveaux national et international pour procéder aux échanges de renseignements dans les [délais](#) que nous nous étions fixés. L'échange automatique de renseignements permet aux administrations fiscales d'avoir pour la première fois une visibilité sur les comptes détenus à l'étranger et, partant, de recouvrer les impôts non acquittés et de sanctionner comme il se doit ceux qui se sont volontairement soustraits à leurs obligations fiscales. [Selon l'OCDE et le G20](#), les initiatives de communication de renseignements prises

par anticipation de ce changement ont déjà procuré un complément de recettes de près de 85 milliards EUR.

Le mois de septembre 2017, date de notre réunion plénière, marque également une étape décisive pour les premiers échanges de renseignements conformément à la NCD, et nous sommes heureux d'annoncer que des échanges ont d'ores et déjà commencé entre de nombreux membres du FTA. Nous avons décidé de continuer à agir, en collaboration, pour faire en sorte que les données échangées en application de la NCD soient de qualité et soient utilisées efficacement et à bon escient pour lutter contre la fraude fiscale. Les renseignements échangés conformément à la NCD le sont à l'aide du Système commun de transmission (SCT), qui est le premier système d'échange bilatéral sécurisé reliant des administrations fiscales des pays du monde entier. Le FTA a conçu, financé et mis en place le SCT dans le respect des délais et du budget fixés. Le SCT a permis de réduire considérablement les coûts, de relever le niveau de sécurité et de supprimer plus de 5000 canaux de transmission bilatéraux. Nous remercions tous ceux qui ont apporté leur concours à cet effort collectif de grande ampleur, ce qui constitue, selon nous un modèle pour la coopération future dans le cadre du FTA, et nous saluons le [Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales](#) pour sa contribution à la gestion de l'exploitation courante du SCT.

En ce qui concerne le Projet [BEPS](#), nous nous félicitons de la publication, en début de semaine, des [six premiers rapports d'examen par les pairs sur la procédure amiable conduits](#) conformément à l'Action 14 du Plan d'action BEPS. Les membres du FTA ont poursuivi les travaux entrepris au titre de l'[Action 13](#) et ont uni leurs efforts pour se préparer à procéder aux premiers échanges de déclarations pays par pays en juin de l'année prochaine. C'est dans ce contexte que nous avons publié deux manuels contenant des [orientations concrètes sur la mise en œuvre de la déclaration pays par pays](#) et sur [l'utilisation efficace des renseignements contenus dans ces déclarations à des fins d'évaluation des risques fiscaux](#), et dans lesquels on trouve notamment des exemples détaillés de comportements à adopter et d'erreurs à éviter.

S'agissant de la [prévisibilité fiscale](#), nous avançons dans l'exécution d'un programme d'action ambitieux et complet axé sur la prévention et le règlement des différends qui vient compléter les travaux en cours sur la procédure amiable et la déclaration pays par pays, et nous travaillons notamment sur :

- **Un nouveau [programme international pour le respect des obligations fiscales \(International compliance assurance programme – ICAP\)](#).** Nous avons lancé l'ICAP, programme pilote consistant à utiliser les renseignements contenus dans les déclarations pays par pays et d'autres renseignements pour faciliter la conclusion d'engagements multilatéraux entre les groupes d'entreprises multinationales et les administrations fiscales participant au pilote, mettre à profit ces renseignements au bénéfice des contribuables et des administrations fiscales, notamment en améliorant l'évaluation des risques grâce à une utilisation parfaitement éclairée et ciblée des renseignements contenus dans les déclarations pays par pays, un emploi efficace des ressources, une voie accélérée et plus lisible vers la prévisibilité fiscale multilatérale et une diminution du nombre de différends donnant lieu à une procédure amiable.
- **L'amélioration et une meilleure coordination de l'évaluation des risques.** Le programme pilote ICAP sera complété par un nouveau projet du FTA visant à répertorier les différentes approches suivies par les juridictions pour évaluer les risques afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle ainsi qu'une coopération et une convergence plus étroites.
- **Une activité en matière de vérification plus intégrées.** Un nouveau projet sera lancé en vue d'étudier comment faciliter un recours accru aux vérifications conjointes, réduire les coûts pour les

entreprises et permettre aux administrations fiscales de travailler conjointement sur l'évaluation des impôts dus sur des transactions transfrontalières, et faire reculer encore le nombre de situations exigeant un règlement par la procédure amiable.

- **La diminution du nombre de rectifications en cas de redressement impossibles à maintenir dans le cadre d'une procédure amiable.** D'autres travaux seront entrepris pour améliorer et promouvoir la formation à la vision globale des enjeux des vérificateurs en charge des dossiers internationaux.

Amélioration de la discipline fiscale

Le [Joint International Taskforce on Shared Intelligence and Collaboration](#) (JITSIC) demeure un outil très efficace pour que les administrations fiscales cherchent ensemble des réponses face aux nouveaux risques de non-respect de la discipline fiscale qui émergent à l'échelle mondiale et collaborent sur des dossiers individuels. Les travaux du JITSIC sur les Panama Papers ont permis de mieux appréhender les mécanismes d'évasion et de fraude fiscales, en particulier le rôle joué par les intermédiaires dans ces dispositifs, d'améliorer les pratiques en matière d'échange de renseignements et de s'accorder sur une approche concertée, fondée sur la collaboration, pour faire face à d'éventuelles nouvelles fuites de données.

Nous avons publié un rapport sur l'[économie souterraine](#) : on y trouve une description des tendances les plus récentes observées dans ce secteur, au nombre desquelles on recense la montée de la délinquance sur le marché du travail, ainsi que des réponses des administrations fiscales, passant notamment par l'adoption de stratégies à l'échelle de l'administration toute entière et l'utilisation de nouvelles technologies telles que les caisses enregistreuses en ligne et le recoupement de données. Dans le prolongement de ce rapport, un nouveau projet a été lancé afin d'obtenir des renseignements sur des paiements qui, autrement, auraient pu échapper à l'impôt, auprès d'intermédiaires en ligne acteurs de l'économie collaborative et de partager ces renseignements. Ce projet comportera des discussions avec les intermédiaires, y compris sur des aspects ayant trait aux données comme les modalités et la périodicité des opérations de recueil de données.

Enfin, la gestion de la dette fiscale demeure un sujet prioritaire pour le FTA, sachant que le montant de la dette fiscale susceptible d'être recouvrée se chiffre à près de 800 milliards EUR, et c'est pourquoi nous avons mis sur les rails un nouveau projet visant à promouvoir des pratiques innovantes, notamment l'utilisation de l'étude comportementale, et à bénéficier de l'enseignement des meilleurs d'entre nous.

Avenir de l'administration fiscale

Tous les membres du FTA s'intéressent aux perspectives d'amélioration de la discipline fiscale, des services aux contribuables et de la réduction des charges qu'offrent les nouvelles technologies, les nouveaux outils d'analyse et les nouvelles données. Il s'agit non d'une évolution à la marge, mais d'une évolution radicale dont les retombées économiques au sens large peuvent être considérables. Nous avons publié un nouveau rapport sur l'[évolution des conditions de la discipline fiscale et du rôle de la vérification](#) décrivant l'ampleur et la portée des changements en cours ainsi que les défis et perspectives dont ils sont porteurs. La transformation numérique continuera à l'avenir d'être un axe majeur des travaux du FTA.

A la faveur de la généralisation des nouvelles technologies, mais aussi d'autres facteurs, comme la réduction des coûts et l'émergence de nouvelles responsabilités, un changement fondamental se produit actuellement au sein des administrations fiscales des membres du FTA. C'est dans ce contexte que nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer la parution de l'[édition 2017 de la série sur l'administration fiscale](#)

dans les pays de l'OCDE qui expose comment ces évolutions se dessinent dans différentes administrations fiscales, notamment à partir d'exemples choisis dans un grand nombre de pays, et propose des informations comparables sans équivalent pour éclairer les stratégies des administrations fiscales. Nous nous félicitons en outre de la coopération exemplaire qui s'est instaurée avec le FMI, le CIAT et l'IOTA pour le recueil des données et qui a permis d'établir, pour la première fois, une série de données comparatives sur les administrations fiscales couvrant plus de 130 juridictions de toutes les régions du monde.

Dans le domaine essentiel du renforcement des capacités, nous avons pris des mesures importantes pour intensifier la collaboration entre les administrations fiscales, en apportant notre soutien à l'Initiative [Inspecteurs des impôts sans frontières](#) (IISF), en collaborant avec d'autres organisations fiscales régionales ainsi que via la [Plateforme de collaboration sur les questions fiscales](#) (OCDE, FMI, Banque mondiale, Nations unies). Une nouvelle plateforme a été inaugurée par l'Agence du revenu du Canada, la Knowledge Sharing Platform (KSP): elle permet une diffusion plus facile des outils et supports d'apprentissage et constitue un espace d'échange unique pour les responsables de services fiscaux des pays de l'ensemble du globe.

Enfin, les participants à la réunion plénière ont tenu à remercier Edward Troup, Directeur de l'administration britannique des impôts et des douanes (Commissioner of the United Kingdom's HM Revenue & Customs), pour ses qualités de leader et l'aptitude dont il a fait preuve pour fixer un cap pendant ces trois années marquées par des évolutions significatives de l'environnement fiscal international. La collaboration au sein du FTA n'a jamais été aussi intense et efficace. Les participants à la réunion plénière se félicitent en outre de la nomination du nouveau Président, Hans Christian Holte, Directeur général de l'administration fiscale norvégienne, et se réjouissent que la coopération se poursuive autour des perspectives et des défis communs des administrations fiscales.

Annexe A - Liste des juridictions et organisations membres

Afrique du Sud	CIAT
Allemagne	CE
Argentine	FMI
Australie	IOTA
Autriche	OMD
Belgique	
Brésil	
Canada	
Chili	
Costa Rica	
Danemark	
Espagne	
Estonie	
États-Unis d'Amérique	
Finlande	
France	
Géorgie	
Grèce	
Hong Kong, Chine	
Hongrie	
Inde	
Indonésie	
Irlande	
Israël	
Italie	
Japon	
Lettonie	
Lituanie	
Luxembourg	
Malaisie	
Mexique	
Norvège	
Nouvelle-Zélande	
Pays-Bas	
Pérou	
Pologne	
Portugal	
République de Corée	
République populaire de Chine	
République slovaque	
République tchèque	
Royaume-Uni	
Russie	
Singapour	
Suède	
Suisse	
Turquie	

Annexe B – Ordre du jour de la réunion plénière du FTA de 2017 à Oslo

1^{er} JOUR : 27 septembre (13h15 – 18h15)¹

13h15 – 15h00	SESSION I – DÉFIS ACTUELS ET FUTURS
13h15 – 13h20	Accueil et informations d'ordre pratique
13h20 – 13h40	Allocution d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • M. Edward Troup, Président du FTA • M. Hans Christian Holte, Directeur général de l'administration fiscale norvégienne (hôte de la réunion plénière du FTA de 2017) • M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE
13h40 – 13h55	Allocution : M. Siv Jensen , Ministre des Finances, Norvège
13h55 – 14h10	Allocution : M. Nicolás Dujovne , Ministre des Finances, Argentine – Les priorités en matière de fiscalité de la Présidence future du G20
14h10 – 15h00	Discussion en panel – La politique fiscale internationale à l'échelon de l'administration fiscale Animateur des débats : M. Pascal Saint Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> • M. Siv Jensen, Ministre des Finances, Norvège • M. Nicolás Dujovne, Ministre des Finances, Argentine • M. Edward Troup, Directeur exécutif et Secrétaire permanent, HM Revenue and Customs (HMRC), Royaume-Uni • M. Hans Christian Holte, Directeur général de l'administration fiscale norvégienne
15h00 – 15h30	<i>PAUSE CAFÉ</i>

¹ Les sessions I et II sont ouvertes aux représentants des milieux d'affaires.

15h30 – 17h50	SESSION II – METTRE EN OEUVRE LES MESURES ISSUES DU PROJET BEPS – FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS ET ACCROÎTRE LA PRÉVISIBILITÉ FISCALE
15h30 – 16h30	<p>A. Mettre en œuvre les mesures issues du Projet BEPS</p> <p>Point sur la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS et le Cadre inclusif – M. Pascal Saint Amans, Directeur du Centre de politique et d’administration fiscales de l’OCDE</p> <p>Session en sous-groupe sur la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS</p> <p>Animateur des débats : M. William Morris, BIAC</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Michael Gao, Président, Direction des affaires fiscales, Huawei • Mme Zahira Quattrocchi, Vice-Président chargé des affaires fiscales, Groupe Barilla • M. Germán Miñano, Directeur des affaires fiscales, Repsol • M. Martin Kreienbaum, Directeur général, Fiscalité internationale, ministère fédéral allemand des Finances et Président du Comité des affaires fiscales (CAF) de l’OCDE • M. Fernando Barraza, Directeur général, Servicio de Impuestos Internos (Service des impôts internes), Chili • M. John A. Koskinen, Commissioner, IRS, États-Unis

16h30 – 17h20	<p>B. Prévisibilité fiscale</p> <p>Introduction : M. Achim Pross, Chef de la Division de la coopération internationale et de l'administration fiscale, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE</p> <p>Exposé de représentants d'entreprises sur la prévisibilité fiscale : M. Alan McLean, Vice-Président exécutif, Structure fiscale et des affaires, Royal Dutch Shell</p> <p>Exposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des différends et prévisibilité fiscale - M. Bob Hamilton, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada • Règlement des différends – outils internationaux - M. John A. Koskinen, Commissioner, IRS, États-Unis
17h20 – 17h30	<p><i>CAFÉ (et répartition en sous-groupes)</i></p>
17h30 – 18h15	<p>Sessions en sous-groupes :</p> <p>Session A : Prévention des différends, notamment dans le cadre du projet pilote ICAP (Animateur des débats : M. Bob Hamilton, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada)</p> <p>Intervenants pour la session en sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Christian Schleithoff, Chef de division, Politique fiscale internationale, ministère fédéral allemand des Finances • M. Vito Furnari, Chef de l'Unité de coordination des vérifications fiscales, Administration italienne des contributions • M. Santiago Menéndez Menéndez, Directeur général, Administration fiscale espagnole (Agencia Estatal de Administración Tributaria-AEAT) <p>Session B : Règlement des différends – outils internationaux (Animateur des débats : M. John A. Koskinen, Commissioner, IRS, États-Unis)</p> <p>Intervenants pour la session en sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Takahiro Yasui, Directeur général adjoint (Affaires internationales), Administration nationale des impôts, Japon • M. Ingemar Hansson, Directeur général, Administration suédoise des impôts

2^e JOUR : 28 septembre (09h00 – 17h30)

09h00 – 10h00	SESSION III - TABLE RONDE – QU’EST-CE QUI EMPÊCHE LES RESPONSABLES D’ADMINISTRATIONS FISCALES DE DORMIR LA NUIT ?
09h00 – 10h00	<p>États des lieux et perspectives d’avenir - priorités actuelles et futures du FTA : M. Edward Troup, Président du FTA</p> <p>Discussion en table ronde : qu’est-ce qui vous empêche de dormir la nuit ?</p> <p>Synthèse des discussions : M. Hans Christian Holte, Directeur général, Administration fiscale norvégienne</p>
10h00 – 11h15	SESSION IV – DERNIÈRES ÉVOLUTIONS SURVENUES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS FISCALES (sessions en sous-groupes)
10h00 – 10h15	<p>Animateur des débats : M. Edward Troup, Président du FTA</p> <p>Exposé en session plénière : M. Wang Jun, Directeur général, Administration d’État des impôts, République populaire de Chine – La réforme de l’administration fiscale en Chine</p>
10h15 – 10h25	<i>Répartition en sous-groupes</i>
10h25 – 11h15	<p>Session A (Animateur des débats : M. Bob Hamilton, Vice-Président du FTA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jorge Rachid, responsable de l’administration fiscale et douanière brésilienne (Secretário da Receita Federal do Brasil) - Évolutions récentes survenues dans l’administration de l’impôt : offrir aux contribuables de meilleurs services et des outils de discipline fiscale • M. Hasmukh Adhia, Directeur des contributions, ministère des Finances, Inde – Évolutions récentes de la fiscalité en Inde • M. Fernando Barraza, Directeur général, Servicio de Impuestos Internos, Chili – Initiative concernant les déclarations de TVA pré-remplies <p>Session B (Animateur des débats : M. Chris Jordan, Vice-Président du FTA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Tom Moyane, Commissioner, South African Revenue Service (SARS) – L’économie monétaire • M. John Hutagaol, Directeur de la fiscalité internationale, Direction générale des impôts, Indonésie – La réforme fiscale en Indonésie : progrès récents et défis futurs • M. Daniil Egorov, Directeur adjoint, Service fédéral des impôts, Russie – La réforme de la TVA
11h15 – 11h40	<i>PAUSE CAFÉ</i>
11h40 – 13h20	SESSION V – RENFORCER LES CAPACITÉS DES ADMINISTRATIONS FISCALES POUR COMBATTRE LA FRAUDE
11h40 – 13h20	<p>Animateur des débats : M. Bob Hamilton, Vice-Président du FTA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction - M. Achim Pross, Chef de la Division de la coopération internationale et de l’administration fiscale, Centre de politique et d’administration fiscales de l’OCDE • Combattre la fraude fiscale extraterritoriale - M. Vincent Mazauric, Directeur adjoint des finances publiques, Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), France • Allocution sur les évolutions survenues dans le patrimoine privé – Mme Brooke Harrington, Professeur de sociologie économique, Business School de Copenhague • JITSIC : les Panama Papers et le resserrement de la collaboration - M. Chris Jordan, Commissioner, Australian Tax Office
13h20– 14h15	<i>DÉJEUNER (et répartition en sous-groupes)</i>

14h15 – 15h15	SESSION V – RENFORCER LES CAPACITÉS DES ADMINISTRATIONS FISCALES (suite) (sessions en sous-groupes)
14h15 – 15h15	<ul style="list-style-type: none"> • Session A – Évoluer vers les services électroniques et le numérique – avantages et difficultés (Conduite des débats : M. Mikhail Mishustin, Directeur, Service fédéral des impôts, Russie) Exposé : présentation sur les caisses enregistreuses en ligne Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> – Alexey Overchuk, Directeur adjoint, Service fédéral des impôts – Chris Jordan, Commissioner, Australian Tax Office – Mike Cunningham, New Zealand IR Deputy Commissioner – Jim Sørensen, Directeur de la discipline fiscale, Administration danoise des impôts et des douanes • Session B – Évolution des conditions de la discipline fiscale et du rôle de la vérification (Conduite des débats : M. Jaap Uijlenbroek, Directeur général, Administration des impôts et des douanes des Pays-Bas) Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> – M. Niall Cody, Chairman, Ireland Revenue – M. Sabin Samitah, Chief Executive Officer, Inland Revenue Board, Malaisie – M. Ingemar Hansson, Directeur général de l'administration fiscale suédoise • Session C – Œuvrer ensemble au renforcement des capacités des administrations fiscales (Conduite des débats : M. Bob Hamilton, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada) Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> – M. Ping Liu, Directeur de l'Organisation mondiale des douanes – M. Marcio Verdi, Secrétaire exécutif, Centre interaméricain des administrations fiscales – M. Juan Toro, Directeur adjoint et Chef de division, Fonds monétaire international
15h15 - 15h45	PAUSE CAFÉ
15h45 – 17h30	SESSION VI – AMÉLIORER LA DISCIPLINE FISCALE
15h45 – 16h30	<p>Introduction et animation des débats : M. Chris Jordan, Vice-Président du FTA</p> <p>Projet du FTA sur l'économie souterraine - M. Hans Christian Holte, Directeur général, Administration fiscale norvégienne</p> <p>Discussion en panel</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Hans Christian Holte, Directeur général, Administration fiscale norvégienne • M. Victor Shiguiyama, Responsable de l'administration fiscale péruvienne (SUNAT) • M. Eduard Müller, Directeur général, ministère fédéral des Finances, Autriche
16h30 – 17h15	<p>Introduction et conduite des débats : M. Chris Jordan, Vice-Président du FTA</p> <p>Exposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils pratiques de mise en conformité des données - M. Aidan Reilly, Head of International Relations, HM Revenue and Customs (HMRC), Royaume-Uni <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation intelligente et sécurité des données échangées dans le cadre de la NCD – Mme Agnieszka Bernacka, Chef du Cabinet international, Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), France ○ Mobilisation des intermédiaires en ligne – Mme Chiara Putzolu, Chef de l'Unité des relations internationales, Direction de l'assiette de l'impôt, Administration fiscale italienne ○ Améliorer l'enregistrement et l'identification/l'authentification des contribuables – Mme Liselott Kana, Chef du département de la fiscalité internationale, Servicio de Impuestos Internos, Chili • Évolutions survenues dans la gestion de la dette fiscale - M. Luc De Dobbeleer, Administrateur général de la perception et du recouvrement au sein du Service public fédéral des Finances, Belgique

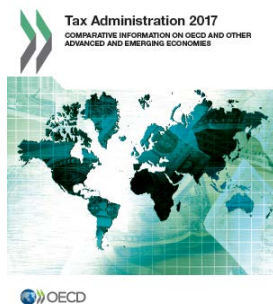
3^e JOUR : 29 septembre 9h00 – 12h30

09h00 – 10h20	SESSION VII - SÉRIE SUR L'ADMINISTRATION FISCALE DANS LES PAYS DE L'OCDE ET DÉFIS FUTURS
09h00 – 10h20	<p>Introduction et conduite des débats : M. Edward Troup, Président du FTA</p> <p>Présentation de l'édition 2017 de la série sur l'administration fiscale dans les pays de l'OCDE - M. Oliver Petzold, Conseiller – Administration fiscale, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE</p> <p>Exposé intitulé « The forces at work in the global economy for tax administrations » - M. Jonathan Dimson, Senior Partner, McKinsey & Company and Mr. Jonathan Davis, Partner, McKinsey & Company</p>
10h20 – 10h50	<i>PAUSE CAFÉ</i>
10h50 – 12h10	SESSION VIII – L'ADMINISTRATION FISCALE DE DEMAIN
10h50 – 11h55	<p>Introduction : M. Edward Troup, Président du FTA</p> <p>Remarques introductives : M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE</p> <p>Animateur des débats : Mme Naomi Ferguson, Commissioner, Inland Revenue Department (IRD), Nouvelle-Zélande</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Pekka Ruuhonen, Directeur général, Administration fiscale finlandaise • M. Tee How Tan, Commissioner, Inland Revenue Authority of Singapore (IRAS) • M. Tizhong Liao, Directeur général, Administration d'État des impôts, République populaire de Chine
11h55 – 12h10	<p>Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bob Hamilton, Commissaire de l'Agence du revenu du Canada • M. Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE
12h10 - 12h30	SESSION IX – CONCLUSION DE LA RÉUNION
12h10 – 12h30	<p>Introduction et conduite des débats : M. Edward Troup, Président du FTA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du programme de travail futur du FTA • Approbation du Communiqué de la réunion d'Oslo de 2017 • Remarques de conclusion de : <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Edward Troup, Président du FTA ○ M. Hans Christian Holte, Directeur général, Administration fiscale norvégienne (hôte de la réunion plénière du FTA de 2017)



Annexe C – Rapports du FTA présentés à la réunion plénière d’Oslo

Tax Administration 2017



Il s’agit de la septième édition de la série sur l’administration fiscale dans les pays de l’OCDE qui contient des données internationalement comparables sur des aspects importants des systèmes fiscaux nationaux et de la manière dont ils sont gérés dans 55 économies avancées et émergentes. La formule et la démarche ont été revues pour l’édition 2017 de la publication. Les commentaires sont plus succincts désormais, l’accent étant placé sur les questions et les tendances dominantes. Une analyse plus poussée est proposée, étayée par plus de 170 tableaux de données, complétés par plus d’une centaine d’exemples d’innovations et de pratiques mises en œuvre par des administrations fiscales. On trouve aussi dans cet ouvrage huit articles signés de responsables d’administrations fiscales participant au projet qui offrent un « point de vue de l’intérieur » sur un éventail de sujets d’actualité pour les administrations fiscales.

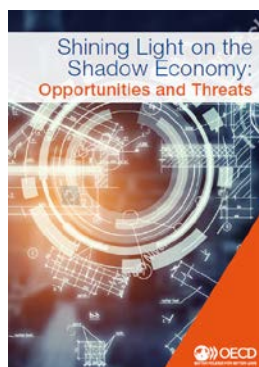
Le rapport se décompose en trois parties. La première comporte sept chapitres ayant pour objet d’examiner et de commenter les résultats des administrations fiscales ainsi que les tendances observées jusqu’à la fin de l’exercice 2015. La deuxième partie se compose des huit articles signés de responsables d’administrations fiscales et la troisième contient l’ensemble des tableaux de données qui constituent le socle de l’analyse exposée dans le rapport ainsi que des informations détaillées fournies par les administrations ayant pris part à l’élaboration de la publication.

The Changing Tax Compliance Environment and the Role of Audit



Le rapport décrit comment les stratégies en matière de discipline fiscale évoluent au fur et à mesure du développement des nouvelles technologies, des sources de données et des outils, notamment de l’adoption de méthodes d’analyse innovantes. Il porte également sur la manière dont ces évolutions pourraient se répercuter à l’avenir sur le rôle de la vérification et des vérificateurs. On y trouve enfin un certain nombre de propositions de domaines dans lesquels le Forum sur l’administration fiscale pourrait entreprendre des travaux destinés à aider les administrations fiscales à concevoir et mettre en œuvre des réformes administratives en réponse à l’évolution des conditions dans lesquelles s’inscrit la discipline fiscale.

Shining light on the Shadow Economy: Opportunities and threats

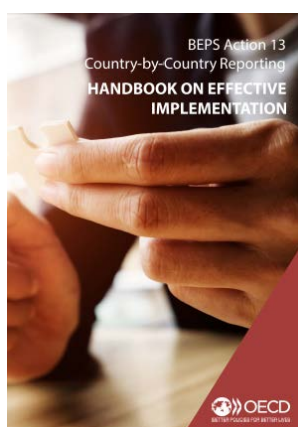


Cette étude est consacrée aux effets sur l'économie souterraine des évolutions des méthodes de travail et des modèles économiques, de l'essor de l'économie numérique et de l'émergence des nouvelles technologies. Si ces phénomènes sont certes à l'origine de l'apparition de nouvelles activités dans le secteur de l'économie souterraine et de l'intensification et de l'expansion d'activités existantes, ils offrent également aux administrations fiscales de nouvelles possibilités et de nouveaux outils pour améliorer la discipline fiscale. Le rapport mentionne un certain nombre d'exemples d'actions efficaces entreprises par des administrations fiscales qui reposent sur l'utilisation de la technologie, des données comportementales et de nouvelles sources de données. Les auteurs citent également un certain nombre de domaines dans lesquels ils préconisent de mener des travaux ciblés pour contribuer à l'amélioration de la capacité des administrations fiscales de s'attaquer à l'économie souterraine, notamment des travaux en collaboration sur l'économie du partage et l'économie « à la demande ». Ce rapport est complémentaire de celui intitulé [Technology Tools to Tackle Tax Evasion and Tax Fraud](#)

BEPS Action 13

Déclaration pays par pays

Manuel pratique de mise en œuvre



La déclaration pays par pays est l'un des quatre standards minimums issus du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices du G20 et de l'OCDE (Projet BEPS) auquel plus d'une centaine de pays ont adhéré et qui couvre les juridictions dont sont fiscalement résidentes pratiquement tous les grands groupes d'entreprises multinationales. Lorsque la déclaration pays par pays sera appliquée effectivement, et conformément aux conditions définies dans le Rapport sur l'Action 13, elle donnera aux autorités fiscales un accès inégalé à des informations sur la répartition mondiale du chiffre d'affaires, des bénéfices et des impôts des groupes d'entreprises multinationales ainsi qu'à d'autres critères d'évaluation des risques de transferts de bénéfices et d'évaluation des autres risques liés à des pratiques de BEPS.

Ce manuel est conçu comme un guide pratique destiné à aider les pays à inscrire la déclaration pays par pays dans leur droit interne en portant leur attention sur :

- les facteurs essentiels que les pays devraient prendre en considération au moment de mettre en place un cadre juridique au niveau national régissant le dépôt et l'utilisation des déclarations pays par pays ;
- les aspects relatifs à l'application et au fonctionnement d'un cadre international pour l'échange de déclarations pays par pays ;
- la dimension opérationnelle de la mise en œuvre de la déclaration pays par pays, notamment les mécanismes permettant d'identifier les entités tenues de déposer une déclaration pays par pays dans un pays donné, le traitement des déclarations pays par pays et l'importance que revêt l'application de sanctions efficaces en cas de non-respect de leurs obligations par les contribuables ; et
- des aspects concrets tels que l'importance qu'il convient d'accorder à l'élaboration d'instructions à l'intention des contribuables et des agents des services fiscaux, la mobilisation des parties prenantes et l'organisation de la formation du personnel qui aura à traiter les

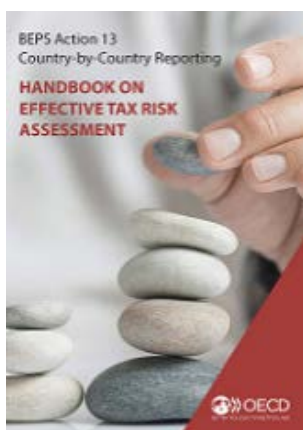
Disponible en anglais, en français et en espagnol.

déclarations pays par pays.

BEPS Action 13

Déclaration pays par pays

[Manuel pratique d'évaluation des risques fiscaux](#)



Disponible en anglais, en français et en espagnol.

La déclaration pays par pays est l'un des quatre standards minimums issus du Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices du G20 et de l'OCDE (Projet BEPS) auquel plus d'une centaine de pays ont adhéré et qui couvre les juridictions dont sont fiscalement résidentes pratiquement tous les grands groupes d'entreprises multinationales. Lorsque la déclaration pays par pays sera appliquée effectivement, et conformément aux conditions définies dans le Rapport sur l'Action 13, elle donnera aux autorités fiscales un accès inégalé aux informations sur la répartition mondiale du chiffre d'affaires, des bénéfices et des impôts des groupes d'entreprises multinationales ainsi qu'à d'autres critères d'évaluation des risques de transferts de bénéfices et d'évaluation des autres risques liés à des pratiques de BEPS.

Ce manuel a vocation à aider les pays à utiliser efficacement les déclarations pays par pays en les intégrant dans le processus d'évaluation des risques de l'administration fiscale et il contient notamment à cet effet :

- une description du rôle de l'évaluation des risques fiscaux au sein de l'administration fiscale et des principales caractéristiques d'un système efficace d'évaluation des risques fiscaux ainsi que des exemples de méthodes employées dans différents pays ;
- une présentation succincte des informations contenues dans les déclarations pays par pays et des avantages qu'elles peuvent présenter par rapport aux données provenant d'autres sources ;
- un examen des moyens d'intégrer les déclarations pays par pays dans le cadre d'évaluation des risques fiscaux mis en place par les administrations fiscales et une description de quelques-uns des principaux indicateurs du risque fiscal susceptibles d'être établis à partir des déclarations pays par pays ;
- une description de certains des écueils auxquels une administration fiscale se heurtera peut-être lorsqu'elle cherchera à utiliser les déclarations pays par pays à des fins d'évaluation des risques fiscaux, et de quelques moyens susceptibles d'être utilisés pour surmonter ces écueils ;
- une présentation succincte de quelques-unes des autres sources de données susceptibles d'être utilisées par une administration fiscale parallèlement aux déclarations pays par pays ; et
- une vue d'ensemble de la manière d'utiliser les résultats d'une évaluation des risques fiscaux réalisée à l'aide de déclarations pays par pays et des mesures qu'il conviendrait de prendre désormais.

Annexe D - Programme de travail futur du FTA

Le FTA a décidé que ses travaux futurs s'articuleraient désormais autour des trois axes suivants :

1. Soutien au programme d'action international ;
2. Amélioration de la discipline fiscale ; et
3. Avenir de l'administration fiscale.

En dehors des travaux menés dans le cadre de programmes établis du FTA (le Joint International Taskforce for Shared Intelligence and Collaboration (JITSIC), le Large Business and International Programme (LBIP), le Forum sur les procédures amiables, le Réseau sur la gestion de la dette fiscale et le Réseau sur le renforcement des capacités, etc.), les participants à la réunion plénière ont approuvé les nouveaux projets présentés ci-après. Ceux-ci ont vocation à produire des résultats concrets permettant d'éclairer les stratégies et les actions engagées par les administrations fiscales, et auront une durée variable.

1. Soutien au programme d'action international

Vérifications conjointes : ce projet visera à examiner comment faciliter un recours accru aux vérifications conjointes de façon à réduire les coûts pour les entreprises et à permettre aux administrations fiscales de travailler conjointement sur l'évaluation des impôts dus sur des transactions transnationales, mais aussi de faire reculer encore le nombre de dossiers nécessitant un règlement par la procédure amiable. Il débutera par une évaluation des enseignements tirés de l'expérience acquise jusqu'ici dans le cadre de vérifications menées conjointement et le recueil de données d'expérience sur d'autres formes de vérification multilatérale, se poursuivra par l'examen de tous les obstacles d'ordre juridique et pratique à un recours accru aux vérifications conjointes et se conclura par une réflexion sur les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

Évaluation des risques : le projet visera à analyser les démarches différentes suivies par les différents pays pour évaluer les risques liés aux prix de transfert et aux établissements stables (en prenant appui sur les travaux réalisés dans le cadre du projet pilote ICAP). Il visera également à étudier les moyens de prendre en compte plus largement ce type d'informations et d'en assurer une diffusion et une utilisation également plus larges dans des conditions appropriées. Les travaux auront pour objet de nourrir la réflexion sur les moyens d'optimiser l'efficacité de l'évaluation multilatérale des risques et, lorsque cela est possible, de minimiser les différends.

2. Amélioration de la discipline fiscale

Utilisation effective des données conformes à la norme commune de déclaration (NCD) : le projet aura pour objet d'examiner, à la lumière de l'expérience acquise à l'occasion d'échanges de données, notamment des premiers échanges de données conformes à la NCD, les techniques permettant de garantir la qualité et l'exhaustivité des données ; les principales questions concernant les fonctionnalités et l'utilisabilité des données de base (en particulier le recoupement des données) ; les approches novatrices de l'analyse des données, notamment pour la mise en évidence de scénarios et de tendances ; et la prise en compte des données conformes à la NCD dans les processus intégrés d'évaluation des risques fiscaux. La finalité de ce projet est la mise en commun de pratiques exemplaires et la réalisation de travaux en collaboration sur de nouveaux modes d'utilisation des données conformes à la NCD aux fins d'optimiser l'efficacité des mesures de prévention de la fraude fiscale et de lutte contre la fraude fiscale.

Collaboration sur l'économie du partage : le projet servira à amener un groupe d'administrations fiscales à réfléchir aux solutions envisageables pour obtenir des informations sur les résidents fiscaux exerçant une activité dans les secteurs de l'économie du partage et de l'économie « à la demande » afin de s'assurer que les bénéfices tirés de cette activité sont imposés comme il se doit. Il faudra pour cela avoir des discussions avec

les intermédiaires en ligne, qui se trouvent parfois dans d'autres juridictions, pour avoir l'assurance que les données peuvent être recueillies et échangées selon des modalités permettant de minimiser les charges tout en optimisant la discipline fiscale. Le projet portera sur divers aspects de la normalisation et du formatage des informations, y compris peut-être dans le cadre du processus d'accueil des clients ; sur les pouvoirs dont font actuellement usage certaines administrations fiscales pour obtenir des données de masse auprès de tierces parties ; et sur la possibilité de renforcer les accords bilatéraux ou multilatéraux sur l'échange de renseignements de cette nature.

Enregistrement, identification et authentification : le projet se décomposera en deux volets. Le premier volet montrera, exemples à l'appui, en quoi un enregistrement, une identification et une authentification effectifs peuvent concourir à la lutte contre la fraude et l'économie souterraine ; à l'amélioration de l'efficacité de la coopération internationale et des échanges de renseignements, notamment aux fins de la perception de la TVA sur des transactions transnationales et de l'application de conventions fiscales ; et à l'amélioration des services aux contribuables, notamment en facilitant l'adoption d'approches à l'échelle de l'administration toute entière. Le second volet sera bâti autour d'exemples de pratiques exemplaires qui constitueront la matière d'un manuel à l'intention des administrations fiscales désireuses d'accroître l'efficacité de leurs procédures d'enregistrement, d'identification et d'authentification des contribuables. Il y sera également question de l'utilisation des informations biométriques et des chaînes de blocs.

Gestion de la dette fiscale : le projet comportera deux volets. Le premier sera consacré aux pratiques novatrices appliquées dans le domaine de la gestion de la dette fiscale, notamment à l'utilisation de données comportementales et de l'analyse intelligente, ainsi qu'à l'étude des possibilités d'intensification de la collaboration entre administrations fiscales dans ces domaines. Il s'agira notamment de constituer un recueil de pratiques exemplaires qui sera mis à jour périodiquement. Le premier volet du projet recouvrira en outre la production d'un guide sommaire pour une bonne gestion de la dette fiscale portant sur : les questions d'organisation ; la segmentation de la dette fiscale ; les stratégies et les pouvoirs de coercition ; ainsi que le suivi et l'évaluation. Le second volet sera consacré aux moyens de maximiser les chances de succès d'une tentative de recouvrement d'une dette fiscale lorsque les actifs sont détenus dans une autre juridiction. Il se concrétisera par la production d'un guide pratique et d'une analyse des obstacles à un recouvrement effectif dans ces circonstances particulières, et par la formulation de propositions de travaux futurs éventuels.

3. Avenir de l'administration fiscale

Caisses enregistreuses en ligne : ce projet portera sur les questions soulevées par la mise en place d'un système de caisses enregistreuses en ligne. Le point de départ sera l'examen des principaux éléments sur lesquels reposent les différentes approches suivies par les différentes administrations fiscales ayant adopté un tel système. Cet exercice débouchera sur l'élaboration d'un guide pratique consacré aux multiples aspects du sujet allant de la conception du système aux approches législatives en passant par la concertation, les données requises et la sécurité des données, le coût pour les utilisateurs, l'essor d'un marché des caisses enregistreuses en ligne et la contribution des clients à la garantie de l'intégrité des systèmes. Le projet concernera en outre les diverses modalités d'utilisation des données, y compris dans le cadre de processus de portée plus vaste d'évaluation des risques.

Interfaces de programmation d'application (API) : le projet aidera les administrations fiscales disposées à recourir aux API pour offrir aux contribuables un accès à leurs services en libre-service et à se servir d'applications développées par des tierces parties notamment pour intégrer les règles fiscales dans les logiciels d'entreprise et les applications mobiles des contribuables. Les API ont un rôle important à jouer dans l'amélioration des services aux contribuables, le renforcement de la discipline fiscale et la réduction des charges. Le projet aura pour objet d'inviter à la réflexion sur des exemples d'utilisation des API par des administrations fiscales illustrant aussi bien les avantages qui ont pu en être retirés que les difficultés

rencontrées. Il visera également à décrire les considérations à prendre en compte lors de la mise en place de mécanismes de bonne gestion des environnements API et des questions de suivi et de sécurité afin de travailler le plus efficacement possible avec les tierces parties.